

## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 349-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349 RELATIF AU PLAN D'URBANISME CONCERNANT L'AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE BIOTECHNOLOGIQUE**

##### **(Districts Hertel-Notre-Dame)**

Avis public est donné à l'effet que, le **4 novembre 2024 à 18 h 30**, en la Salle du Conseil, située au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relativement au projet de Règlement numéro 349-17 visant à modifier le *Règlement numéro 349 relatif au Plan d'urbanisme* concernant l'aire d'affectation industrielle biotechnologique.

À cette occasion, le Conseil municipal entendra les personnes intéressées à s'exprimer sur ce projet, qui est disponible pour consultation au bureau du soussigné à l'hôtel de ville.

Conformément à l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), les principales **modifications projetées se résument comme suit** :

- Modifier les usages compatibles à l'aire d'affectation industrielle biotechnologique en retirant les industries agroalimentaires à faible incidence;
- Modifier la liste des usages de cette affectation qui sont assujettis à certaines balises, en y ajoutant les usages suivants :
  - les commerces et services de soutien aux industries de haute technologie et aux établissements d'enseignement supérieur, à titre d'usages complémentaires, à la condition qu'ils soient limités à 50 % de la superficie du rez-de-chaussée d'un immeuble occupé par un usage compatible à l'aire d'affectation industrielle biotechnologique;
  - les industries agroalimentaires à faible incidence, uniquement au nord de la voie ferrée ;
  - Les résidences et logements étudiants, au sud de la voie ferrée, conditionnement à ce qu'ils soient situés aux étages d'un bâtiment principal dont l'usage est autorisé dans l'aire d'affectation industrielle biotechnologique.

À titre indicatif, le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame et délimité par la rue Dessaulles (au sud), le golf (à l'ouest), la voie ferrée (au nord) et l'avenue St-Jacques (à l'est), de même que part et d'autre de l'avenue José-Maria-Rossel, s'étendant jusqu'à la voie ferrée (au sud) ainsi qu'à l'ouest de l'intersection du boulevard Casavant Ouest et de l'avenue Beaudry.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

Toute question relative au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de règlement peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 8 octobre 2024.

Le greffier par intérim de la Ville,

A handwritten signature in blue ink that reads "André Cordeau". The signature is written in a cursive style with a large, stylized initial 'A'.

Me André Cordeau